



## Examen d'entrée 2022

# Chant baroque

### Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM et de Master CIM

#### **Présélection (enregistrement vidéo) :**

Interprétation d'un programme libre d'une durée de 10 à 20 minutes maximum, composé d'œuvres chantées dans 3 langues différentes minimum. Le programme prévu pour l'admission peut être utilisé également pour la vidéo de présélection.

Il devra comprendre au moins une œuvre dans chacune des catégories suivantes :

- un air de J.S Bach (cantate ou oratorio) ;
- un air d'opéra italien du 17e ou du 18e siècle au choix (Monteverdi, Vivaldi, Scarlatti, Haendel, etc.) ;
- un air français (opéra ou cantate) avec récitatif ;
- un air du milieu du 17e siècle italien, anglais ou allemand, profane ou religieux.

#### **Informations sur l'enregistrement :**

Il est demandé aux candidats de publier, en mode « non répertorié », sur la plateforme YouTube, des enregistrements selon les modalités définies ci-dessous. Les liens sont à renseigner dans l'onglet « Questions supplémentaires » du dossier de candidature sur la plateforme Taïga, au plus tard le mardi 15 mars 2022, délai de rigueur :

#### **Prise et édition des vidéos :**

**Le candidat enregistre chaque pièce en une seule prise.** Les coupures/montages au sein d'une œuvre sont interdites. **Le candidat peut enregistrer tout le programme en une seule vidéo, ou chaque pièce séparément.**

*L'édition des vidéos est interdite sauf pour couper la séquence où vous allumez et où vous éteignez la vidéo, mais ce n'est pas obligatoire car cela n'aura aucune incidence sur le jugement du jury.*

**Accompagnement :** selon la situation sanitaire, si le candidat n'est pas en mesure de réaliser ses enregistrements avec accompagnement, l'absence de celui-ci ne sera pas prise en compte dans la notation du jury.

**Cadrage de la vidéo :** la prise de vue doit se faire au plus près du candidat étant entendu que le candidat doit apparaître dans sa totalité.

**Combinaison d'une source vidéo et d'une source audio :** la combinaison d'une source vidéo et audio provenant d'appareils différents est autorisée, mais bien évidemment, l'édition, la modification ou les points de montage à l'intérieur d'un enregistrement sont interdits.

## **Admission :**

- 1) Interprétation d'une pièce choisie sur la liste d'œuvres ci-dessous\*
- 2) Interprétation d'une pièce au choix libre. La pièce enregistrée pour la présélection peut être présentée.
- 3) Lecture à vue portant notamment sur la perception de données stylistiques (cette lecture à vue ne fera pas l'objet d'une mise en loge).
- 4) Entretien avec le jury, portant en particulier sur le projet d'études.

### **\*Liste d'œuvres pour l'épreuve 2) :**

#### **Pour la voix aigue**

- *Ad nobiles aedes* (Natale Monferrato)
- *E così dunque Lilla* (Giovanni Felice Sances, 1633)
- *La mort de Didon* (Montéclair)
- *O Amor Amantis* (Giovanni Legrenzi, 1692)
- *O quam tu pulchra es* (Grandi)
- *Spinas hic pertulit* (Monferrato)

#### **Pour la voix médium grave**

- *Let not a moonborn elf mislead ye* (King Arthur, Henry Purcell)
- *Ma belle si ton ame* (Anonyme)
- *Traditorella che credi* (Giovanni Felice Sances, 1633)
- *Verdi prati* (Georg Friedrich Händel)
- *What power art thou* (King Arthur, Henry Purcell)

### **Informations sur l'admission**

L'admission se fera en présentiel.

- le jury pourra interrompre le candidat au bout de 5 minutes.
- le candidat doit apporter 3 jeux de toutes les partitions qu'il interprétera ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.
- les accompagnateurs seront exclusivement ceux mis à disposition par l'Académie supérieure de musique de Strasbourg. L'horaire de répétition sera indiqué sur votre convocation au concours. Cette répétition ne pourra excéder 30 minutes
- l'accompagnement se fera au clavecin. Selon le choix d'œuvre, l'accompagnement à l'orgue positif peut être proposé par l'accompagnateur lors de la répétition si cela s'avère pertinent.

Si, à la date de l'examen, un confinement devait être décrété par le gouvernement, l'épreuve d'admission se fera en distanciel.